



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/986

S/18824

27 avril 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Point 43 de l'ordre du jour

QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 27 avril 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur les déclarations agressives qui ont été faites récemment par le Premier Ministre turc, M. Turgut Ozal, et le Ministre turc des affaires étrangères, M. Vahit Halefoglu.

Dans un message diffusé le 23 avril 1987 sur la station illégale de radiotélévision "Bayrak", le Premier Ministre turc a déclaré : "Les territoires ont déjà été délimités à Chypre ... La formule "coexistence des deux communautés" (chypriote grecque et chypriote turque), ayant chacune leur langue et leur religion, n'a aucun sens...".

Par ailleurs, le Ministre turc des affaires étrangères a déclaré récemment que la Turquie avait le droit de protéger le régime illégal de M. Denktash contre d'éventuelles attaques militaires dans la partie du territoire chypriote occupée par les Turcs. "Chaque pays - a indiqué M. Halefoglu - dispose d'armements militaires pour défendre ses propres intérêts...".

Ces propos impudents tenus par les responsables turcs mettent à nouveau en évidence la politique séparatiste et expansionniste de la Turquie. MM. Ozal et Halefoglu ne cherchent même pas à sauver les apparences. La République de Chypre, qui est dirigée par un gouvernement reconnu par la communauté internationale, est un Etat Membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies et toute tentative visant à établir un lien entre cet Etat souverain et les prétendus "intérêts turcs" ou le droit de défense que s'arrogé la Turquie doit être rejetée et condamnée. Le mépris que ce pays continue d'afficher à l'égard des décisions solennelles du Conseil de sécurité sur la question de Chypre montre bien que les agresseurs turcs cherchent à provoquer une ségrégation et une partition, en vue d'annexer les zones occupées. Il n'est donc pas étonnant qu'ils ne fassent aucun cas des résolutions de l'Organisation des Nations Unies visant à trouver une solution juste et viable au problème de Chypre, et qu'ils en entravent ouvertement la mise en oeuvre.

L'afflux massif et continu de colons turcs dans les zones occupées de la République de Chypre rappelle les politiques de ségrégation et de bantoustanisation de l'Afrique du Sud. D'autre part, le renforcement quantitatif et qualitatif des troupes d'occupation turques, et la multiplication des faits accomplis, des provocations et des chantages auxquels se livre la Turquie, révèlent un mépris évident à l'égard du Conseil de sécurité, des dispositions de la Charte et de l'Organisation des Nations Unies en général.

Les agissements et les propos d'Ankara démontrent une fois de plus - si c'était nécessaire - son arrogance et sa duplicité, et prouve que sa politique à Chypre est toujours axée sur le séparatisme, la ségrégation inspirée de l'apartheid et l'expansionnisme. M. Ozal peut certainement prétendre au titre de champion du racisme et des politiques calquées sur l'apartheid, que la communauté internationale cherche pourtant à éliminer depuis déjà plusieurs décennies.

Tout en protestant vigoureusement contre les déclarations susmentionnées du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères de la Turquie, je tiens à souligner qu'elles empêchent tout progrès et risquent de surcroît de compromettre les efforts que vous déployez pour trouver une solution juste et durable au problème de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS
